

C.

Projet
Escher Holzmanufaktur

Projet « Escher Holzmanufaktur »

Partant du **constat** :

- la **situation du chômage** en général a évolué : augmentation du taux des demandeurs d'emploi (triplé en 10 ans) et surtout du chômage des jeunes, notamment plus de 25% des chômeurs ont moins de 30 ans.
- le **marché traditionnel** de l'emploi à l'intérieur d'une économie néolibérale devient de plus en plus difficilement accessible et ce en dépit des formations éventuelles acquises et offrant en parallèle de moins en moins de perspectives dans le secteur industriel.

La Ville d'Esch-sur-Alzette a décidé de développer un certain nombre d'activités susceptibles de **générer des perspectives d'emploi** :

- le potentiel de développement d'activités économiques autour du site de **l'université à Esch/Belval**
- l'implantation du **centre de recherche pour la biotechnologie**
- la volonté de développer des activités, vue la situation grave du taux de **chômage de jeunes** peu qualifiés, autour de la thématique de la **Ville Verte**, l'industrie du bois local, la production locale de légumes/fruits/petit élevage pour les cantines publiques et le marché hebdomadaire.

CO-LABOR est déjà porteur du projet **Valobois** en partenariat avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, ce projet visant d'un côté à **valoriser le bois local** issu des forêts certifiées en bois de chauffage dans l'intérêt du Développement Durable et de l'autre côté offrant parallèlement une **Plateforme d'accueil, de formation en situation réelle de travail**. L'idée est de développer le potentiel du bois local certifié vers la création d'activités qui tournent autour du **bois de construction** respectivement de menuiserie pour mobilier destiné avant tout à un usage extérieur. Dans un premier temps nous mettrons l'accent sur la construction de **potagers surélevés** pour balcons/terrasses et pour le jardin.

Au fur et à mesure d'**autres produits seront développés** comme des gloriottes, des pare-vues/vent, des poubelles, bancs etc.

L'idée est de créer un **produit local de la Ville d'Esch auquel la population pourra s'identifier** : le bois sera issu de la forêt communale certifiée FSC. Le produit sera construit dans un atelier à Esch par des demandeurs d'emploi habitant la Ville.

Cette approche d'intégration par le travail aura comme objectif de servir premièrement de Plateforme d'accueil, d'orientation, de formation et de suivi social aux demandeurs d'emploi avec un taux de financement élevé. Avec le temps le projet est censé se **pérenniser vers un autofinancement maximal et**

vers la création d'emploi durable, pour cela il est projeté de créer une coopérative dans une deuxième étape à moyen terme.

Actuellement un **concept** a déjà été mis en place pour le développement du premier produit phare, notamment le potager surélevé.

Ci-contre un résumé des **Etapes du projet** :

Produit

- Définition de la gamme de départ.
- Premières esquisses
- Construction des premiers prototypes
- Affinage des modèles
- Plans d'exécution
- Test modèles type
- Construction des premiers modèles
- Contrôle qualité
- Expo permanente
- Extension de la gamme

Marketing

- Elaborer un concept marketing
- Nom
- Logo
- Flyer
- Conférence de presse
- Présentation projet
- Définir une stratégie de vente

Définition des bullet points:

Le potager surélevé comme produit social et local:

- valorisation locale de bois certifié FSC,
- formation et l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi résidents
- promotion d'un produit purement eschois

Un produit prêt à l'emploi :

- il est livré
- monté chez vous
- rempli avec du terreau
- planté sur place

Un produit équitable :

- un retour direct sur investissement, en effet, à l'achat d'un potager surélevé, 5 plants forestiers sont destinés aux plantations de compensation de la Ville
- un sachet de semences de légumes bio sera fourni à la livraison d'un bac de plantation
- la caisse de plantation est en bois certifié FSC issu de la forêt communale d'Esch

Un produit modulable :

- il existe en 4 modèles de base et composable à volonté
- à côté de la mesure standard, il peut être construit sur mesure
- le client peut demander une touche personnalisée à son potager, comme le choix des couleurs p. ex.

Les premiers prototypes ont été réalisés en bois de sapin brut afin de définir les différents modèles d'une gamme de produits de départ ainsi que les meilleures dimensions et proportions pour chaque modèle.

Nous avons présenté différents modèles de potager à l'Oeko foire 2012 afin de sonder le potentiel commercial du produit et de cibler la clientèle potentielle

Entretemps un éventuel atelier de production a été identifié au dépôt communal du Barbourg ; nous attendons le feu vert de la part de la Ville, avant de commencer les travaux nécessaires et installer les équipements pour la mise en route de l'atelier en question.

1) Investissements **Prix d'acquisition**

Poêle à bois	3 000,00 €
Amortissements	
Appareil à souder	1 650,00 €
Amortissements	
Total point 1)	3 000,00 €

	2013 4 mois	2014 4 mois	Total
	250,00 €	250,00 €	500,00 €
	137,50 €	137,50 €	275,00 €
Total	250,00 €	250,00 €	500,00 €

2) Equipements, consommations

Investissements voir point 1	
Aménagement de l'atelier (portail, tables de travail, câblage électricité)	1 500,00 €
Outils atelier bois (voir détail en annexe)	
Vêtements de travail	150 € / personne
Frais de transport et de déplacement	500 € / mois
Frais de communication	50 € / mois
Autres frais de consommation (assurance+taxe+fr.entret.+fr.de bureau+électricité)	2 400 € / an
Marketing	
Total point 2)	100%

	2013 4 mois	2014 4 mois	Total
	250,00 €	250,00 €	500,00 €
	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	6 200,00 €	1 550,00 €	7 750,00 €
	900,00 €	900,00 €	1 800,00 €
	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
	200,00 €	200,00 €	400,00 €
	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Total	14 850,00 €	6 700,00 €	21 550,00 €

	Par mois	2013 4 mois	2014 4 mois	Total
3) Frais de personnel				
1 éducateur / formateur (25,8377 x 148 hrs / mois)	3 823,98 €	15 295,92 €	15 295,92 €	30 591,84 €
5 personnes en (ré)insertion CDD (2 124,43 / mois / p.p. inclus)	2 124,43 €	42 488,59 €	42 488,59 €	84 977,18 €
1 poste administratif (coordinateur, secrétariat, compta, payroll) (23,9752 x 148 hrs / mois)	3 548,33 €	14 193,32 €	14 193,32 €	28 386,64 €
Total point 3)	100%	71 977,83 €	71 977,83 €	143 955,66 €
4) Achats de matière consommable				
Achats de matériel (vis, cornières, platon, fer plat, grillage, découpe du bois... 100 € / jour)	100%	7 400,00 €	7 400,00 €	14 800,00 €
Total point 4)		7 400,00 €	7 400,00 €	14 800,00 €
5) Total des dépenses 2), 3) et 4)	100%	94 227,83 €	86 077,83 €	180 305,66 €
Participation Ministère du Travail		57 784,51 €	57 784,51 €	115 569,02 €
Participation Ville de Esch-sur-Alzette		36 443,32 €	28 293,32 €	64 736,64 €

6) Recettes 3 hypothèses

a) Recettes (version pessimiste)

524,00 € prix moyen

b) Recettes (version moyenne)

524,00 €

c) Recettes (version optimiste)

524,00 €

2013		2014		Total
4 mois	0 caisse	4 mois	0 caisse	
	0,00 €		0,00 €	
20 caisses		25 caisses		
	10 480,00 €		13 100,00 €	23 580,00 €
50 caisses		70 caisses		
	26 200,00 €		36 680,00 €	62 880,00 €

CO-LABOR s.c., entreprise de l'économie sociale

CO-LABOR a vu le jour en 1983 suite à une initiative privée et s'est développé au fil des années comme société coopérative avec un large spectre de services et d'activités commerciales et de production.

Tous les produits sont réalisés dans le respect des critères du développement durable notamment le social, l'écologique et l'économique.

La coopérative CO-LABOR s'est placée sur le marché concurrentiel du secteur des travaux horticoles, forestiers et d'environnement et offre grâce au développement de ses activités tout un panel de produits allant de l'aménagement de jardin, la vente en pépinière, les travaux sylvicoles et environnementaux à la production et la commercialisation de légumes et fruits biologiques. L'offre est complétée par le commerce de machines et d'outillages horticoles et forestiers, ainsi que la production et la vente de bois de chauffage issu de forêts certifiés FSC.

La priorité de son activité n'est pas la maximisation du capital, mais la responsabilité sociale. Les objectifs principaux de la société et l'outil majeur contre l'exclusion sociale sont l'insertion par le travail et la création d'emplois.

Toutes ces activités servent de cadre économique pour la coopérative et créent ainsi la plate-forme pour des formations professionnelles à l'image des exigences du marché de l'emploi.

Parallèlement nous offrons un accueil et un accompagnement social des bénéficiaires tout au long de leur parcours, des formations pour l'ensemble du personnel et l'élaboration d'un parcours d'insertion vers le marché de l'emploi.

Des conventions de coopération avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Ministère de la Famille et certaines Communes permettent de développer des projets dans le domaine de l'économie sociale et de renforcer notre contribution à l'inclusion sociale. Ces modèles de financement et d'accords avec les autorités publiques rendent possible à CO-LABOR de maintenir son caractère d'entreprise socioéconomique.

Notre activité économique nous permet de nous autofinancer à 75% et nous garantit ainsi une grande autonomie et auto gérance selon le principe de la démocratie participative.

Notre démarche, notre choix fut, dès le départ, celui d'une économie sociale et d'un développement durable. et à travers toutes ces années nous avons démontré qu'une forme intermédiaire entre la société commerciale et l'association sans but lucratif est réaliste.

Convention

Entre

- La Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part, représenté par son collège des Bourgmestres et Echevins

Mme Lydia MUTSCH Bourgmestre

M. Henri HINTERSCHEID Echevin

M. Jean HUSS Echevin

Mme Vera SPAUTZ Echevin

M. Jean TONNAR Echevin

D'une part,

et

- la société CO-LABOR représentée par son Président M. Giancarlo de Toffoli et par son gérant M. Marc Kohl

il a été convenu ce qui suit

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette a décidé de réaliser le projet du Parc transfrontalier de la Terre rouge en relation avec des mesures de formation et d'insertion sociale de demandeurs d'emploi résidants ;

Considérant qu'à cet effet la Ville a inscrit un crédit d'un montant de 36.500 € au projet de budget 2013 sous forme et libellé clairement identifiable;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette a décidé de développer un certain nombre d'activités susceptibles de générer des perspectives d'emploi autour de la thématique de la Ville Verte et de soutenir le développement d'activités autour de l'industrie du bois;

Considérant que l'Administration de la Nature et des Forêts établissant le plan de gestion annuel des forêts communales soumis au régime forestier et approuvé par le conseil communal et le ministre de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural a été entendue en son avis ;

Considérant que la société CO-LABOR a soumis à la Ville des offres qui répondent aux objectifs de la Ville, offres annexées à la présente ;

Les partenaires s'engagent à respecter la convention suivante :

I. Objet, durée et résiliation de la convention

Art. 1^{er}.

- 1) La présente convention a pour objet la réalisation de travaux dans le cadre du « Parc transfrontalier de la Terre rouge » avec des demandeurs d'emploi bénéficiant ainsi de mesures de formation et d'insertion socioprofessionnelle.
- 2) Elle règle la collaboration entre la Ville et la société coopérative CO-LABOR et la participation financière de la Ville.
- 3) Elle est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
- 4) Chacune des parties contractantes se réserve le droit de résilier, avec effet immédiat, la présente convention au cas où l'autre partie enfreint les dispositions. Toutefois, avant qu'une partie ne puisse exercer ce droit, elle doit avoir sommé l'autre partie contractante de se conformer aux stipulations de la convention.

II. La mission de la société coopérative CO-LABOR

Art. 2

Dans le cadre de cette convention la société CO-LABOR s'engage à mettre en place pour le compte de l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans l'intérêt de la gestion sylvicole dans les massifs boisés, un projet pilote dénommé «**Escher Holzmanufaktur**» pour développer conjointement l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi.

- 1) La société coopérative CO-LABOR engagera pour l'exécution de ces travaux des demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'emploi et résidant sur le territoire de la Ville. Elle assurera l'encadrement social et la formation de ces chômeurs et toutes les mesures utiles à leur insertion socioprofessionnelle.
- 2) La réalisation du projet est censée se faire dans l'optique d'un développement durable de l'exploitation forestière en conformité avec les prescriptions des certifications forestières selon le label FSC (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL).
- 3) Le projet "Escher Holzmanufaktur" prévoit pour les demandeurs d'emploi visés la création d'activités qui tournent autour du bois d'ouvrage et de la mise en place d'une menuiserie sur le terrain de la Ville pour construire du mobilier destiné avant tout à un usage extérieur.
- 4) Le projet est censé valoriser le bois local issu des forêts certifiées FSC de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- 5) Son objet est la formation par la pratique de savoir-faire dans les travaux de menuiserie pour la construction de mobilier en bois, à commencer dans une première étape avec la construction de potagers surélevés pour balcons/terrasses et pour le jardin. Au fur et à mesure d'autres produits seront développés comme des bacs de plantation, des gloriottes, des pare-vues/vent, des poubelles, bancs etc.
- 6) Il est prévu à court terme pour ledit projet la réalisation d'une plus-value économique visant un autofinancement maximal de ces activités de production par le développement d'une commercialisation pour une clientèle privée.
- 7) Les ressources générées par la commercialisation seront utilisées de la manière suivante :
 - 2/3 seraient réinvestis directement dans l'activité : pour financer les investissements dans un équipement plus performant et plus professionnel, ainsi que pour les frais de marketing
 - 1/3 serait réservé pour réaliser des travaux au bénéfice de la Ville

La coopérative s'engage expressément à présenter à la Ville à la fin de chaque exercice annuel, un bilan social et un rapport d'activité économique.

Une description détaillée du projet et les devis y relatifs, ainsi que les projections des ventes sont annexés à la convention présente.

III. La participation de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Art. 3

La participation de la Ville s'élève au maximum à 36.500 € T.T.C. à charge d'un l'article budgétaire clairement identifiable au budget de l'année 2013

Modalités de paiement : la contribution de la Ville sera versée sur factures parallèlement à l'avancement des travaux

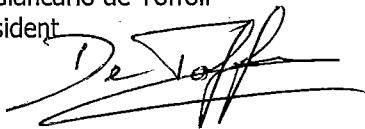
Art. 4 Justice

Pour tous les litiges résultant du présent contrat, seuls les tribunaux luxembourgeois sont compétents

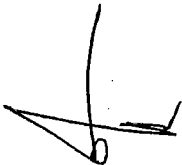
Fait en triple exemplaire à Esch-sur-Alzette, le

Pour la s.c. CO-LABOR

M. Giancarlo de Toffoli
Président

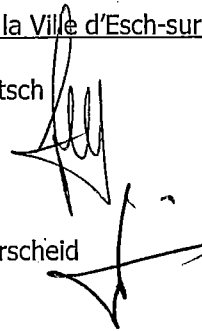


M. Marc Kohl
Gérant



Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette

Mme Lydia Mutsch
Bourgmestre



M. Henri Hinterscheid
Echevin

M. Jean Huss
Echevin



Mme Vera Spautz
Echevin



M. Jean Tonnar
Echevin

